

13 ADN Monceau SCI
Société civile immobilière
au capital de 805.934,58 euros
Siège social : 162, boulevard Haussmann, 75008 PARIS
842 127 730 R.C.S. PARIS
(« la Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-sept juin
à 10 heures 15,

Les associés de la société 13 ADN Monceau SCI, société civile au capital de 805.934,58 euros, divisé en 13.974.982 parts sociales, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTES :

La société M&G European Property (France) SAS Société par actions simplifiée au capital 367.832.333 euros, dont le siège social est situé 162, boulevard Haussmann, 75008 - Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 811 400 704, représentée par Monsieur Dimitri Doublet propriétaire de	13.974.981 parts sociales
La société M&G European Property Finance Company S.à r.l. Société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 120 471, représentée par Monsieur Grant Broadway et Madame Maud Maninchedda propriétaire de	1 part sociale
Total :	13.974.982 parts sociales

Les associés présents (les « **Associés** ») réunissent l'ensemble des parts sociales composant le capital de la Société. L'assemblée réunit donc le quorum requis et peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée (l' « **Assemblée** »).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dimitri Doublet en sa qualité de représentant de la société M&G European Property (France) SAS, associé détenant le plus grand nombre de parts (le « **Président de séance** »).

Le Président de séance rappelle que les Associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion, examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, quitus à la Gérance et approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce ;
- Approbation du budget annuel ;
- Démission de Madame Julie Mossong et de Monsieur Marc Reijnen en tant que gérants de la Société, avec effet au 27 juin 2025 ;

- Nomination de Madame Florence Joubert, en qualité de gérante de la Société, avec effet au 27 juin 2025 ;
- Transfert du siège social ;
- Prise d'acte du changement d'adresse de l'Associé M&G European Property (France) SAS ;
- Modification corrélative de l'article 5 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les états financiers comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le projet de texte des résolutions ;
- Ainsi que divers autres documents dont la communication aux associés est prévue par la loi.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux Associées et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux co-gérants pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses et charges non déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit 33,796 euros, au compte « Report à nouveau », lequel passera ainsi d'un déficit de 289,173 euros à un déficit de 322,969 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve le budget annuel 2025 établi par la Gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'approuver la démission de Madame Julie Mossong, domiciliée au 6B Hetterberg, L-5427 Greiveldange, Luxembourg, et de Monsieur Marc Reijnen, domicilié au 9 Rue des Coches, 78100 Saint-Germain-en-Laye, Paris, France, en tant que gérants de la Société avec effet au 27 juin 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de nommer Madame Florence Joubert, domiciliée au 5, Rue d'Esch L-3353 Leudelange, Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet au 27 juin 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société à compter du 2 juin 2025 à l'adresse suivante :

162 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME DECISION

L'Assemblée après avoir pris connaissance du Procès-Verbal des Décisions de l'Associé M&G European Property (France) SAS, ayant décidé de transférer le siège social dudit Associé, prennent acte du nouveau siège social de l'Associé situé au 162 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts tel qu'il suit :

« ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à : 162, boulevard Haussmann - 75008 Paris. »

Excepté ce changement de siège social, l'article 5 demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les Associées présentes, après lecture.

DocuSigned by:



B89EBD183E434B1...

M&G European Property (France) SAS
Représentée par Dimitri Doublet

DocuSigned by:



DE5E3570737B456...

M&G European Property Finance Company S.à r.l.
Représentée par Grant Broadway

Signed by:



9E538CA70E064C5

M&G European Property Finance Company S.à r.l.
Représentée par Maud Maninchedda